

Société Advanced e Technologies AeTECH

Société Anonyme au capital de 2.223.334 Dinars
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II
2035 Tunis Carthage
Identifiant unique : 773418W

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies AeTECH sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 11 novembre 2025 à 11H au siège de l'entreprise sise au 03 Rue des Métiers la Charguia 2 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification du délai et du mode de convocation
- 2- Lecture et approbation du rapport de gestion individuel du conseil d'administration de la société AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- 3- Examen et approbation des états financiers individuels clos le 31 décembre 2024.
- 4- Lecture du rapport individuel du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- 5- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé du conseil d'administration du groupe AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- 6- Examen et approbation des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2024.
- 7- Approbation des conventions réglementées.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- 9- Fixation du montant des jetons de présence.
- 10- Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024.
- 11- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.
- 12- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- 13- Quitus aux administrateurs.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que tous les actionnaires présents ou représentés réunissent (..%) du capital social ratifie en conséquence le délai et le mode de convocation de la présente réunion, qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion individuel du conseil d'administration de la société AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve les états financiers individuels, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, un total bilan individuel de 6 614 288 Dinars avec un déficit net comptable individuel de 956 988 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du conseil d'administration du groupe AeTECH pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve les états financiers consolidés, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, un total bilan consolidé de 4 483 653 Dinars avec un déficit net consolidé de 714 137 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2024 au poste « Résultats reportés ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe l'allocation d'une somme annuelle de trois mille (3000) Dinars net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction, à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe sur proposition du Conseil d'Administration la rémunération du comité permanent d'audit à 250DT Net d'impôt par membre et par séance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une période de 03 ans (2025, 2026 et 2027) qui s'achève avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 :

- Zoubeir CHAIEB : Président du conseil
- STB sicar
- Madame Hajer Masmoudi
- Mr Jamel CHAIEB
- Mr Mongi Chaieb
- Mr Ahmed BAHRI
- Mr Lotfi AIDLI

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'absence de candidature pour le poste d'administrateur indépendant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet «.....» représenté par Mr. en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans (2025 ; 2026 et 2027) qui s'achève avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice clos au 31/12/2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatorzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à